



Automne 1989 (Vol. 1, N° 2) numéro d'article 3

La syndicalisation et les femmes dans le secteur des services

Heather A. Clemenson

Au Canada, tout comme aux États-Unis et en Europe, la syndicalisation chez les femmes a toujours été moins forte que chez les hommes. Les faibles taux de syndicalisation chez les femmes s'expliquent en partie par le fait que celles-ci travaillent surtout dans le secteur des services et qu'elles occupent souvent des postes à temps partiel ¹. Les ouvriers du secteur de la production de biens ont de tous temps constitué le bastion du syndicalisme tandis que les cols blancs de la catégorie des services, surtout dans le secteur privé, affichent des taux de syndicalisation extrêmement faibles. De même, la majorité des travailleurs à temps partiel ne sont pas syndiqués.

Compte tenu du nombre toujours croissant de femmes actives, et avec les changements structurels au niveau de l'économie canadienne, les syndicats ont examiné à nouveau leur approche à l'égard du secteur des services et de l'emploi à temps partiel. La récession de 1981-1982 a marqué un point tournant pour le mouvement ouvrier car l'emploi a alors diminué (en particulier parmi les hommes qui travaillaient dans les secteurs de la transformation, de la construction et de l'extraction, qui comptaient un très grand nombre d'employés syndiqués), et on a assisté à une brève interruption de la tendance à la hausse graduelle de l'affiliation syndicale ². Les récentes tentatives visant à accroître le nombre de syndiqués sont axées sur le principal secteur de croissance de l'économie, soit celui des services. Étant donné que l'on retrouve plus de femmes que d'hommes dans ce secteur, de nombreuses campagnes de syndicalisation ont visées les travailleuses ([Weiermair](#), 1988). Ainsi, de 1981 à 1986, l'augmentation du nombre d'employés syndiqués a été plus rapide chez les femmes que chez les hommes ([tableau 1](#))³.



Tableau 1 Nombre d'employés syndiqués chez les hommes et les femmes, 1981 à 1986

Source : [CALURA](#), *Statistique Canada* (71-202)

* 99 syndicats, qui n'étaient pas admissibles auparavant, ont été ajoutés en 1983 (voir la [note 3](#)).

De 1975 à 1986, le travail à temps partiel a progressé plus rapidement que le travail à temps plein, augmentant de 81% comparativement à 17%. Les syndicats s'opposaient au travail à temps partiel, en alléguant surtout qu'il pourrait constituer une menace pour les emplois à temps plein ([White](#), 1983). Toutefois, dès 1976, le Congrès du travail du Canada a adopté une déclaration appuyant une mesure visant à garantir l'égalité des travailleurs à temps partiel et à temps plein. La [Commission d'enquête sur le travail à temps partiel au Canada](#) (1983) a révélé que les syndicats étaient en voie de changer d'attitude à l'égard du travail à temps partiel. Certains assumaient la défense des intérêts des travailleurs à temps partiel tandis que d'autres continuaient de refuser absolument d'admettre les travailleurs à temps partiel dans leur milieu de travail. En 1983, White a découvert qu'en dépit du fait que de nombreux syndicats s'élevaient toujours contre l'expansion du travail à temps partiel, ils faisaient généralement face au problème non pas en essayant d'éliminer le travail à temps partiel mais en visant plutôt l'égalité des échelles de traitement et des avantages au prorata des travailleurs à temps partiel.

Dans ce contexte, de nombreuses questions surgissent quant à la syndicalisation des femmes dans le secteur des services. Notamment:

- la syndicalisation a-t-elle progressé dans l'ensemble du secteur des services ou a-t-elle été concentrée dans certains groupes d'activité économique?
- y-a-t-il eu d'importants changements au plan de la syndicalisation des femmes qui détiennent des emplois à temps partiel?
- qu'en est-il de la syndicalisation dans le contexte de la croissance variable de l'emploi?
- les travailleuses syndiquées (à temps plein ou à temps partiel) semblent-elles jouir d'avantages dont sont privées leurs collègues non syndiquées?

La présente étude aborde ces questions en présentant des données pour les années 1981 et 1986.

Le groupe d'étude

Pour favoriser la comparaison entre les travailleurs à temps plein et à temps partiel dans diverses branches d'activité et divers groupes professionnels pour les années 1981 et 1986, la présente étude porte essentiellement sur les femmes qui ont occupé un emploi rémunéré [▼ 4](#) pendant toute l'année. Dans l'ensemble, ce groupe représentait un peu plus de 50% de toutes les travailleuses rémunérées pendant ces deux années. La majorité d'entre elles travaillaient dans le secteur des services. Le groupe renferme

vraisemblablement une importante proportion de femmes qui entretiennent des liens habituels avec le marché du travail mais il n'englobe pas, par exemple, les femmes qui ont changé d'emploi à la suite d'une promotion ou d'une mutation, de même que les femmes qui se sont lancées sur le marché du travail, l'ont réintégré ou ont pris leur retraite pendant l'année.



Figure 1 Définition du groupe d'étude : Femmes avec un emploi rémunéré toute l'année

L'âge moyen du groupe est un peu plus élevé que pour l'ensemble des travailleuses rémunérées car il comprend proportionnellement moins de femmes de 16 à 24 ans. Un moins grand nombre de jeunes femmes ont occupé un seul emploi pendant toute l'année; la majorité, y compris les étudiantes, ont occupé à temps partiel un ou plusieurs emplois. En outre, un nombre proportionnellement plus élevé de femmes qui ont occupé un seul emploi pendant toute l'année possédaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires.

Environ 80% des membres du groupe d'étude travaillaient à temps plein et 20% à temps partiel. On peut établir une distinction entre les travailleuses à temps partiel qui avaient un emploi "occasionnel" ou "temporaire" et celles qui occupaient un poste "régulier" ou "permanent"⁵. Dans la présente étude, les taux de syndicalisation des travailleuses à temps partiel se rapportent uniquement aux travailleuses à temps partiel "régulières" ou "permanentes" (compte tenu de l'exclusion des travailleuses occupées une partie de l'année). Les taux de syndicalisation sont donc plus élevés que dans le cas de l'ensemble des travailleuses à temps partiel.

La syndicalisation a-t-elle gagné du terrain dans le secteur des services?

De 1981 à 1986, le nombre de femmes qui ont occupé un poste pendant toute l'année dans le secteur des services a augmenté de 12%; le nombre d'employées syndiquées ⁶ s'est accru de 36%, ce qui explique que le taux de syndicalisation est passé de 36% à 44% ([tableau 2](#)). Dans le secteur des biens, le taux de syndicalisation des femmes qui travaillaient à longueur d'année a également progressé, passant de 28% à 30%, même si cette hausse s'inscrit dans le contexte d'une diminution de l'emploi et du nombre de travailleurs syndiqués.



Tableau 2 Croissance de l'emploi et syndicalisation

Source : *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986*

* Voir la [note 7](#).

Dans le secteur des services, la croissance de l'emploi et de la syndicalisation varie en fonction des groupes d'activité économique ([tableau 3](#)). Dans les services collectifs⁸, où on a relevé la plus forte croissance de l'emploi au cours de cette période, le taux de syndicalisation a augmenté, passant de 63% à 72%. Par contre, la croissance de l'emploi a été faible et le taux de syndicalisation a relativement peu varié dans les services aux consommateurs.



Tableau 3 Croissance de l'emploi et syndicalisation dans les branches d'activité du secteur des services*

Source : *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986*

* Voir la [note 10](#) pour la définition des groupes d'activité économique

Dans le cas des femmes de la catégorie des services aux entreprises, les taux de syndicalisation ont également été faibles en 1986 en dépit d'une hausse de 41% des emplois syndiqués. L'extrême divergence des taux s'explique, d'une part, par l'adoption, au milieu des années 1960, de textes de lois qui ont favorisé la syndicalisation des employés du secteur des services⁹, et d'autre part, par les difficultés que continuent d'éprouver les syndicats à organiser certains groupes de cols blancs, en particulier ceux du secteur privé.

Alors que les cols blancs de l'administration publique et du secteur para-public (services de santé et d'éducation) ont un taux de syndicalisation qui atteint le point de saturation ou s'en approche ([Kumar et al.](#), 1986), la majorité des travailleuses de la catégorie des cols blancs de la plupart des services aux entreprises et aux consommateurs ne prennent aucune part au processus de négociation collective. À ce sujet, la documentation pertinente propose diverses explications.

L'une d'entre elles, est que les travailleuses de la catégorie des cols blancs du secteur privé ne sont pas souvent en bonne position pour négocier avec leurs employeurs. La plupart d'entre elles occupent des emplois de bureau, des emplois dans le secteur tertiaire ou des emplois de vendeuses non spécialisés et peu rémunérateurs: des emplois pour lesquels il est relativement facile de trouver des travailleurs suppléants ([Marchak](#), 1973; [Baker et Robeson](#), 1986). Bien que cela ne signifie nullement que tous les emplois de bureau, dans le secteur tertiaire ou de la vente soient non spécialisés ou peu rémunérés, il n'en reste pas moins que la répartition professionnelle des femmes est sensiblement différente dans ces trois

groupes d'activité économique. En 1986, 57% des femmes qui travaillaient toute l'année dans les services aux entreprises occupaient un emploi de bureau; 58% des travailleuses des services aux consommateurs occupaient un emploi de bureau ou un emploi tertiaire ([tableau 4](#)). Par contre, 61% des femmes dans les services collectifs occupaient un poste de gestionnaire ou de spécialiste (y compris les enseignantes et les infirmières)¹⁰.



Tableau 4 L'emploi dans le secteur des services selon la branche d'activité et la profession

Source : *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986*

L'une des causes connexes du faible taux de syndicalisation des employées des services aux entreprises et aux consommateurs est que les lieux de travail sont relativement petits et très éparpillés (par exemple, banques, bureaux, magasins de vente au détail et restaurants). En 1986, 38% et 54% des femmes que l'on retrouvait respectivement dans les services aux entreprises et aux consommateurs travaillaient dans des établissements de moins de 20 employés ([tableau 5](#)), comparativement à 23% dans les services collectifs. L'établissement d'unités de négociation et d'accréditation syndicale dans ces établissements est une tâche qui, non seulement, demande beaucoup plus de temps aux syndicalistes mais est également plus ardue en raison du roulement de la main-d'oeuvre et de l'opposition, souvent considérable, de la direction¹¹.



Tableau 5 Emploi selon la taille du lieu de travail, 1986

Source : *Enquête sur l'activité, 1986*

L'exemple du secteur des finances illustre bien la difficulté de regrouper les cols blancs dans le secteur privé. En dépit de la publicité qui a entouré, au niveau national, le regroupement des employés des services VISA, de l'hypothèque et de la papeterie de la Banque canadienne impériale de commerce en 1985, le Syndicat des employés de banques et les autres syndicats qui tentent de regrouper ces employés ont connu peu de succès en ce sens dans le secteur des finances depuis dix ans. Il existe des unités de négociation en vue de l'accréditation de cette branche d'activité au niveau de la succursale - c'est donc dire qu'elles ont tendance à être petites. En fait, seulement 67 des 168 syndicats accrédités depuis 1977 existaient encore en 1986 et représentaient moins de 2,000 travailleurs ([Kumar et al.](#), 1986).

La syndicalisation a-t-elle progressé parmi les travailleurs à temps partiel?

Du point de vue des syndicats, il est plus difficile de regrouper les travailleurs à temps partiel qu'à temps plein ([Weeks](#), 1978). Cette opinion découle en partie des difficultés d'isoler les travailleurs à temps partiel (qui, dans bien des cas, sont contractuels) et d'entrer en communication avec les employés dont les horaires de travail sont irréguliers. En dépit de ces difficultés d'ordre organisationnel, on a constaté une hausse de la syndicalisation des personnes qui travaillent à temps partiel toute l'année au cours de la période allant de 1981 à 1986.

Dans le cas des femmes qui occupent un emploi toute l'année dans le secteur des services, les taux de syndicalisation ont progressé à la fois pour les employées à temps plein et à temps partiel et, dans chaque groupe d'activité économique, l'écart entre les taux de syndicalisation des travailleuses à temps plein et à temps partiel a été moins prononcé en 1986 qu'en 1981 ([tableau 6](#)). En fait, dans les services aux entreprises et aux consommateurs, les taux de syndicalisation, en 1986, étaient égaux chez les travailleuses à temps partiel et à temps plein.



Tableau 6 Taux de syndicalisation selon la branche d'activité

Source : Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986

D'autres sources fournissent plus d'indications sur la récente croissance de la syndicalisation parmi les travailleurs à temps partiel. Ainsi, en 1980, 14% des unités de négociation des cols blancs accréditées par la Commission des relations de travail de l'Ontario étaient formées de travailleurs à temps partiel; en 1984, cette proportion s'établissait à 30% ([tableau 7](#)). La grande majorité des membres de ces unités travaillaient à temps partiel dans le domaine de la santé et de l'éducation (services collectifs) et de la vente au détail (services aux consommateurs).



Tableau 7 Unités de négociation des cols blancs

Source : Données de la Commission des relations de travail de l'Ontario tirées du document produit par Kumar et al., 1983, 1987

* Voir la [note 12](#)

L'instabilité de la croissance de l'emploi a-t-elle influé sur la syndicalisation?

Dans le secteur des services, deux principaux groupes professionnels, nommément le groupe des gestionnaires et des professionnels, et celui des employés de bureau, représentaient environ 75% de toutes les travailleuses rémunérées employées pendant toute l'année en 1981 et 1986¹³. La croissance de l'emploi diffère dans ces deux groupes professionnels. La croissance la plus rapide, de 1981 à 1986, s'observe dans le groupe des gestionnaires et des professionnels ([tableau 8](#)). Par contre, on a observé une diminution du nombre de femmes occupant toute l'année des emplois de bureau, en particulier à temps plein¹⁴.



Tableau 8 Croissance de l'emploi et syndicalisation

Source : *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986*

Qu'en est-il de la syndicalisation dans le contexte de la variabilité de la croissance de l'emploi? Dans ces deux groupes professionnels, les taux de syndicalisation ont augmenté, d'une façon générale, à la fois pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel, mais on a relevé des écarts considérables entre les branches d'activité,

Dans ces trois groupes d'activité économique, le nombre de postes de gestionnaires et de professionnelles a augmenté. Dans les services collectifs, le taux de syndicalisation a progressé au cours de la période en question et a dépassé 60% en 1986 à la fois pour les travailleuses à temps plein et à temps partiel. Par contre, les taux de syndicalisation des gestionnaires et des professionnelles des services aux entreprises étaient extrêmement faibles en 1986. Certains des nouveaux postes de gestionnaires de ces branches d'activité n'étaient peut-être pas admissibles à l'adhésion syndicale ou faisaient partie de branches d'activité où l'activité syndicale était faible.

La diminution du nombre de travailleuses comblant des emplois de bureau toute l'année ne s'est pas fait sentir partout. Dans les services collectifs, le nombre d'employées de bureau à temps plein a augmenté. Le taux de syndicalisation a également progressé, passant de 65% en 1981 à 75% en 1986. Dans les services aux entreprises et aux consommateurs, on a relevé des diminutions marquées du nombre d'emplois de bureau à temps plein, mais en dépit de ce phénomène, le taux de syndicalisation a progressé dans les services aux entreprises et n'a que légèrement baissé dans les services aux consommateurs ([tableau 8](#)).

Dans les services collectifs, la croissance relativement importante du nombre d'employées de bureau ayant travaillé à temps partiel toute l'année a coïncidé avec une hausse du taux de syndicalisation, qui est passé de 24% à 38%. Les taux de syndicalisation des employées de bureau travaillant à temps partiel toute l'année ont augmenté dans les services aux consommateurs en dépit d'une légère baisse de l'emploi.

Il se peut que le recul des emplois de bureau découle en grande mesure de l'évolution technologique, en particulier de l'introduction des micro-ordinateurs au lieu de travail ([Menzies](#), 1981). Même si les syndicats n'ont pas toujours été en mesure d'éviter les mises à pied ou les pertes d'emploi, ils accordent depuis quelque temps plus d'importance à des questions non salariales. Soulignons en particulier les dispositions relatives à des modifications technologiques et les aspects connexes du réajustement des travailleurs et de la sécurité d'emploi, dont l'importance s'est accrue depuis la récession de 1981-1982. Dans ce contexte non monétaire, d'autres questions qui touchent les femmes dans le lieu de travail ont pris de l'ampleur [▼ 15](#). Le développement de la syndicalisation parmi les employées de bureau à temps plein dans les services aux entreprises dans le cadre du recul de l'emploi laisse supposer que les pertes nettes les plus importantes ont été enregistrées au chapitre des emplois de bureau non syndiqués. Il va de même au chapitre des services aux consommateurs où l'on observait une diminution minime de la syndicalisation dans l'optique d'une baisse considérable de l'emploi.

Toutefois, les variations des taux de syndicalisation globaux pourraient également découler d'autres facteurs, notamment l'évolution du type d'emploi occupé ou les modifications au niveau de la répartition des femmes selon l'âge dans chaque branche d'activité et groupe professionnel. Ainsi, l'étude de la syndicalisation selon le groupe d'âge révèle que la diminution des emplois de bureau frappe surtout les jeunes femmes (de 16 à 24 ans), que le nombre d'emplois syndiqués a diminué considérablement et que le taux de syndicalisation est passé de 28% à 24% pour les employées de ce groupe ([tableau 9](#)).



Tableau 9 L'emploi et la syndicalisation des employées de bureau du secteur des services

Source : *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986*

Une étude effectuée récemment par [Myles, Picot et Wannell](#) (1988) a révélé que "la restructuration des emplois à temps plein - à la fois au niveau des branches d'activité et des professions - est beaucoup plus importante chez les jeunes travailleurs que chez les travailleurs plus âgés" (page 62). Les auteurs de l'étude remarquent que la perte de possibilités d'emplois pour les jeunes femmes est particulièrement sensible au niveau du travail de bureau et que les nouvelles possibilités d'emploi s'observaient surtout au niveau des emplois peu rémunérateurs dans les secteurs des services aux consommateurs, de la vente et des services (c'est-à-dire dans les secteurs de l'économie où les taux de syndicalisation sont peu élevés). En dépit de l'intervention probable d'autres facteurs, de telles modifications au niveau des possibilités

d'emploi pour les jeunes femmes entre 1981 et 1986, pendant et après la récession économique, ont vraisemblablement contribué à la baisse de leur taux de syndicalisation.

Les femmes ont-elles tiré profit de la syndicalisation ?

Il s'agit d'étudier les avantages monétaires, plutôt que non monétaires, de la syndicalisation, en l'occurrence des gains horaires moyens [▼ 16](#). Jusqu'à présent, la mesure des conséquences de la syndicalisation au niveau salarial a représenté un défi pour bien des chercheurs. Bien qu'il soit communément admis que les travailleurs syndiqués sont mieux payés que leurs collègues non syndiqués, les disparités de salaire estimées, attribuées à la syndicalisation, ont varié de 9% à 51% selon les données et les méthodes utilisées¹⁷.

La présente analyse ne tente pas de cerner les écarts de salaire attribuables à la syndicalisation. Pour ce faire, il faudrait tenir compte de bien des facteurs. Il n'est donc pas possible de trancher la question. Les pages suivantes donnent simplement un aperçu de la différence de traitement horaire entre les travailleuses syndiquées et non syndiquées, entre 1981 et 1986. Les écarts relevés au plan des gains horaires ne peuvent être entièrement attribués à la syndicalisation et à la négociation collective.

Une façon de faire ressortir la correspondance variable entre les gains horaires des employées syndiquées ou non syndiquées est d'établir le pourcentage de l'une par rapport à l'autre pour les deux années sur lesquelles l'étude a porté ([tableau 10](#)). Dans l'ensemble du secteur des services, l'écart entre les deux est plus grand en 1986 qu'en 1981, pour les femmes qui travaillent toute l'année; par rapport aux gains horaires des employées syndiquées, ceux des employées non syndiquées sont passés de 79% en 1981 à 73% en 1986. Pour ces deux années, le plus faible écart entre les gains horaires des employées syndiquées et non syndiquées a été enregistré pour la catégorie des gestionnaires et des professionnelles; en moyenne, les gains des employées non syndiquées représentaient 92% de ceux des employées syndiquées en 1981, et 85% en 1986.



Tableau 10 Proportion des gains horaires moyens des employées syndiquées par rapport aux employées non syndiquées

Source : Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986

Dans presque tous les cas, les gains horaires moyens des travailleuses syndiquées sont supérieurs, en 1981 et en 1986, à ceux des travailleuses non syndiquées ([tableau 11](#)). C'est grâce surtout aux femmes qui occupaient des emplois syndiqués que les gains horaires moyens sont restés légèrement au-dessus du taux

d'inflation¹⁸.



Tableau 11 Gains horaires moyens des travailleuses rémunérées, en dollars de 1986

Source : *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986*

Entre 1981 et 1986, le changement le plus remarquable est intervenu à l'égard des gains horaires moyens des travailleuses à temps partiel, syndiquées et non syndiquées. Ainsi, en 1986, les gains horaires moyens des travailleuses à temps partiel qui occupaient un poste de gestionnaire ou de professionnelle pendant toute l'année étaient supérieurs à ceux de leurs collègues qui travaillaient à temps plein. Cela s'explique, en partie, par la négociation des contrats des travailleuses à temps partiel. Au moins quatre syndicats importants, représentant presque un quart de million de travailleuses - le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP), la *Federation of Social Affairs, Inc.* (FSA), l'Union internationale des employés des services (UIES) et l'*Ontario Nurses Association* (ONA) - ont négocié, pour certains de leurs membres, un paiement en pourcentage tenant lieu de congés de maladie pour les travailleuses à temps partiel. De la même façon, en ce qui a trait au système de soins médicaux et au programme d'aide sociale, le SCFP, l'UIES et l'ONA ont négocié des paiements en remplacement des avantages pour les travailleuses à temps partiel.

Comme [White](#) (1983) l'a souligné, si les contrats des travailleuses à temps partiel comprennent des dispositions prévoyant le versement de paiements en remplacement de congés ou autres avantages, celles-ci peuvent, dans certains cas, gagner jusqu'à 22% de plus par heure que les travailleuses à temps plein. Voilà qui explique dans une certaine mesure le fait que les gains horaires moyens de certaines travailleuses à temps partiel syndiquées soient apparemment supérieurs, en 1986, à ceux des travailleuses à temps plein syndiquées [▼19](#). Les avantages correspondants dont jouissent les travailleuses à temps plein n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul des salaires.

Les travailleuses à temps partiel non syndiquées mais qui occupent des postes de gestionnaires, de professionnelles et d'employées de bureau gagnent également plus que leurs collègues à temps plein ([tableau 11](#)). Les normes d'emploi négociées par les syndicats ont souvent une plus grande influence sur l'ensemble des travailleurs. Ces retombées ne peuvent être facilement quantifiées, mais leur existence est indéniable, en particulier sur les marchés de la main-d'oeuvre étroits ou fortement syndiqués. En fait, il ressort des études effectuées que certains employeurs offrent des salaires majorés pour prévenir la syndicalisation ([Starr](#), 1973).

Les écarts des gains horaires moyens entre les travailleuses à temps plein et à temps partiel et entre les travailleuses syndiquées et non syndiquées peuvent également traduire des divergences au niveau de la

composition des emplois occupés par les femmes dans chacun de ces groupes. La vaste catégorie des employées de bureau, par exemple, englobe un éventail de professions - y compris les secrétaires, les sténographes, les commis de banque et aux finances, les opératrices de machines de bureau et de traitement électronique des données - dont le taux de rémunération horaire varie vraisemblablement. Non seulement chacun de ces groupes (employées syndiquées, non syndiquées, à temps partiel, à temps plein) est-il composé de divers groupes professionnels, mais également la composition des groupes professionnels au sein de chaque groupe a vraisemblablement évolué au fil des ans. Par conséquent, les différences des gains horaires moyens entre les employées syndiquées et non syndiquées n'est pas entièrement attribuable à la négociation collective. La restructuration des branches d'activité et les changements des groupes professionnels, à la fois d'une branche d'activité à une autre et dans une même branche d'activité, influe sur la répartition des emplois syndiqués et non syndiqués et, par conséquent, sur le taux de syndicalisation et sur la rémunération horaire moyenne de chaque groupe constitutif.

Conclusion

Parmi les femmes qui occupent toute l'année un emploi dans le secteur des services, le nombre d'emplois syndiqués, à la fois à temps plein et à temps partiel, a augmenté au cours de la période allant de 1981 à 1986. Toutefois, c'est encore dans les services collectifs que l'on retrouve surtout des taux de syndicalisation élevés. Bien que la syndicalisation ait manifestement fait certains progrès dans les services aux entreprises et aux consommateurs, les taux de syndicalisation des femmes de ces deux groupes d'activité économique étaient encore relativement inférieurs en 1986, surtout si on les compare à ceux des femmes qui travaillent dans les services collectifs.

La syndicalisation des travailleuses à temps partiel toute l'année a progressé. Il se peut que les gains horaires moyens de certaines travailleuses à temps partiel soient supérieurs à ceux de leurs collègues à temps plein à cause des paiements qui tiennent lieu d'avantages dans certains contrats. Ces variations témoignent de la reconnaissance de plus en plus grande des travailleurs à temps partiel en tant qu'élément important de la main-d'oeuvre canadienne.

Enfin, les gains horaires des travailleuses syndiquées du secteur des services qui occupent un poste pendant toute l'année semblent supérieurs, en moyenne, à ceux de leurs collègues non syndiquées bien que, comme nous l'avons souligné, ces écarts ne peuvent être entièrement attribuables à la négociation collective.

Sources de données

Les données sur lesquelles la présente étude est fondée proviennent surtout de deux enquêtes-ménages

nommées toutes deux l'enquête sur l'activité. Celle qui a été menée en 1982 a permis de recueillir des données relatives à l'emploi qui se rapportent tout au plus à quatre employeurs par personne et elle porte notamment sur l'affiliation syndicale, les traitements et les salaires, la branche d'activité, la profession et la durée du travail, en 1981. L'enquête sur l'activité de 1987 a fourni des données relatives à l'emploi sur un maximum de cinq emplois par personne en 1986 et porte notamment sur les calendriers de travail, les traitements ou les salaires, l'affiliation syndicale, les régimes de retraite. Ces enquêtes portent toutes deux sur une année civile et, en dépit de certaines divergences de contenu et de méthodologie, elles permettent d'obtenir des données comparables en vue de l'analyse du nombre de travailleurs syndiqués, de la rémunération horaire et d'autres caractéristiques socio-démographiques pour les années 1981 et 1986.

Autres façons de mesurer le taux de syndicalisation

Le taux de syndicalisation est défini comme étant la proportion des travailleurs qui sont membres d'un syndicat au sein d'un groupe particulier. On peut calculer ce taux, et ses modifications, à partir d'un certain nombre de sources de données.

1. Aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA), Statistique Canada a accès aux déclarations des syndicats ouvriers. Les données paraissent chaque année dans la publication de Statistique Canada et portent sur tous les syndicats canadiens de 100 membres ou plus. Les taux de syndicalisation peuvent être calculés à partir des données CALURA avec, au dénominateur, la moyenne annuelle des travailleurs rémunérés au Canada qui découle de l'enquête sur la population active.



Tableau **Travailleuses du secteur des services**

2. Les enquêtes sur l'activité de 1981 et de 1986 permettent d'effectuer une analyse plus poussée des données socio-démographiques relatives aux travailleurs syndiqués. Dans ces enquêtes-ménages, ce sont les travailleurs eux-mêmes ou d'autres membres du ménage qui rendent compte de l'affiliation syndicale ou de l'assujettissement à une entente collective. Les taux de syndicalisation calculés à partir des fichiers d'emploi de ces enquêtes sur l'activité ont tendance à être légèrement supérieurs à ceux qui sont fondés sur les données CALURA, d'une part parce que le système CALURA ne tient pas compte des travailleurs qui font partie de syndicats de moins de 100 membres et, d'autre part, parce que, aux termes des enquêtes sur l'activité, la définition des travailleurs syndiqués englobe tous les travailleurs visés par une entente collective. L'écart peut

également s'expliquer par la nature des enquêtes sur l'activité qui rendent compte des données relatives à tous les emplois occupés par les répondants au cours de l'année. Par conséquent, une personne peut occuper plus d'un emploi syndiqué au cours de cette période et déclarer ces deux emplois. Il en découle toutefois que les personnes qui ont occupé plus d'un emploi au cours de l'année peuvent avoir occupé un plus grand nombre d'emplois non syndiqués, ce qui contribuerait à faire tomber le taux de syndicalisation.



Tableau **Emplois du secteur des services occupés par des femmes**

3. Les chercheurs qui s'intéressent au volume de travail effectué par les travailleurs syndiqués peuvent obtenir une mesure à partir des données du fichier des emplois des enquêtes sur l'activité pour calculer le nombre d'heures travaillées par des employés syndiqués proportionnellement au total des heures travaillées pendant l'année. Pour obtenir des données plus significatives, le total des heures peut être converti en équivalents de travail à temps plein. Pour ce faire, il faut diviser le total des heures par le nombre total d'heures de travail que comporte une année complète, à raison de 40 heures par semaine.

Le volume global de travail effectué, de 1981 à 1986 par le service des secteurs, par les femmes qui occupaient des emplois syndiqués pendant toute l'année a augmenté (à la fois pour les travailleuses à temps plein et à temps partiel), tout comme leur part du travail total effectué.



Tableau **Travailleuses du secteur des services**

Notes

Note 1

[Walsh](#) (1983), qui fait allusion à huit pays européens et aux États-Unis, signale la pénurie de données sur l'adhésion à des syndicats ouvriers, en particulier en ce qui a trait aux femmes. mais déclare, en substance, que "dans tous les pays, le taux de syndicalisation des femmes a toujours été peu élevé" (page 195). De nombreuses raisons sociologiques et économiques ont été invoquées pour justifier les taux de

syndicalisation peu élevés des femmes. Par exemple, voir [White](#) (1980) et [Baker et Robeson](#) (1986).

Note 2

Chaque année, Statistique Canada recueille des données sur l'adhésion syndicale au Canada, aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers ([CALURA](#)). En vertu de cette Loi, tous les syndicats canadiens de 100 membres ou plus doivent remplir une déclaration. En raison surtout du critère relatif au nombre minimal de membres, le rapport annuel (71-202) ne brosse pas une image complète de l'adhésion syndicale au Canada mais donne néanmoins un aperçu des principales tendances à cet égard. Travail Canada mène également une enquête annuelle sur les associations ouvrières de 50 membres ou plus. Ces données, qui sont recueillies en janvier, paraissent au Canada dans le Répertoire des organisations de travailleurs et travailleuses au Canada. Les données du système CALURA signalent une baisse de l'adhésion syndicale en 1982 et celles de Travail Canada font état d'un phénomène similaire en janvier 1983.

Note 3

Les emplois rémunérés ne comprennent pas le travail indépendant et le travail non payé. Ils englobent les emplois rémunérés à l'heure, les activités salariales et le travail à la commission.

Note 4

À la suite de modifications au système CALURA en 1981, on a ajouté en 1983 au rapport annuel 99 syndicats (représentant plus de 352,000 travailleurs). Étant donné qu'un certain nombre de ces syndicats regroupaient des enseignants et des infirmières, un peu plus de 50% des syndiquées qui se sont ajoutés en 1983 étaient des femmes.

Note 5

Dans les enquêtes sur l'activité, les emplois à temps plein comportent 120 heures ou plus de travail par mois. Les emplois à temps partiel comportent moins de 120 heures de travail par mois. On demande aux répondants de rendre compte de leurs heures de travail habituelles. Les travailleurs "occasionnels" ou "temporaires" travaillent moins d'heures par semaine, de façon intermittente ou à court terme, tandis que les travailleurs "réguliers" ou "permanents" travaillent moins de 120 heures mais sur une base continue. [White](#) (1983) a étudié, grâce aux données de l'enquête sur l'activité, les taux de syndicalisation des travailleurs à temps partiel en fonction de la durée de l'emploi. Seulement 9% des femmes qui avaient travaillé au maximum pendant trois mois étaient syndiquées comparativement à 21% de celles qui avaient travaillé toute l'année.

Note 6

L'enquête sur l'activité de 1981 n'établit pas de distinction entre les employés syndiqués et les travailleurs qui sont visés par une convention collective sans être syndiqués. Par conséquent, même si l'enquête sur l'activité de 1986 établit cette distinction, tous les répondants visés par une entente collective ont été considérés, au même titre que les syndiqués, comme des "travailleurs syndiqués" à des fins de comparaison. En fait, les visés par une entente collective qui ne sont pas syndiqués ne représentaient qu'une infime proportion de tous les travailleurs rémunérés. En 1986, moins de 4% des femmes qui

occupaient toute l'année un emploi rémunéré dans le secteur des services et étaient visées par une entente collective n'étaient pas syndiquées par une entente collective n'étaient pas syndiquées.

Note 7

On a attribué un nouveau code aux données de l'enquête sur l'activité de 1981 en se servant de la Classification type des industries (CTI) de 1980 afin de pouvoir les comparer à celles des données de l'enquête sur l'activité de 1986. Au total, 17,000 femmes qui occupaient un emploi à l'année n'ont pu être classifiées selon la branche d'activité dans le contexte de la nouvelle codification des données de l'enquête sur l'activité.

Note 8

Le secteur des services a été divisé en trois vaste groupes d'activité économique: Les services collectifs comprennent les services gouvernementaux, les services éducatifs, les services de soins de santé et services sociaux et les organisations religieuses. Les services aux entreprises comprennent le transport et l'entreposage, les communications (y compris le service postal), les services publics, le commerce de gros, les finances et assurances, les services immobiliers et agences d'assurances, les services aux entreprises et les associations (à l'exception des organisations religieuses). Les services aux consommateurs comprennent le commerce de détail, les services d'hébergement et de restauration, les services de divertissement et de loisirs, les services personnels et ménagers et les autres services.

Note 9

En vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de 1967, les associations d'employés de l'administration fédérale ont été transformées en unités de négociation collective.

Note 10

Les groupes professionnels suivants font partie de la catégorie, plus étendue, des gestionnaires et des professionnels: gestion et administration; sciences naturelles; génie et mathématiques; sciences sociales et domaines connexes; religion; enseignement; médecine et santé, art et littérature, loisirs et occupations connexes. La catégorie des employés de bureau comprend: les sténographes et les dactylos, les commis aux écritures et les comptables; les opérateurs de machines de bureau et de traitement électronique des données; les préposés à l'enregistrement, à l'établissement des calendriers et la distribution; les préposés à la bibliothèque, aux fichiers et à la correspondance et autres, notamment les réceptionnistes d'hôtel et les agents de voyage.

Note 11

Dans son étude sur la syndicalisation des employés de banque au Canada, [Lowe](#) (1981) a conclu que le plus grand obstacle était la crainte de représailles de la part de la direction (page 889).

Note 12

La chute des accréditations totales en 1983 a été attribuée aux services collectifs et quasi collectifs alors que seulement 47 unités ont été accréditées comparativement à 96 en 1982. L'augmentation des accréditations en 1984 s'explique surtout par le nombre élevé d'unités à temps partiel accréditées dans les

services collectifs et quasi collectifs et dans le commerce de détail ([Kurnar et al.](#), 1985, page 225).

Note 13

Les données de l'enquête sur l'activité ont d'abord été codées en fonction du Manuel de la classification des professions de 1971 mais, pour pouvoir les comparer aux données de l'enquête sur l'activité de 1980, il a fallu les recoder à nouveau en se servant de la Classification type des professions (CTP) de 1980.

Note 14

Dans le secteur des services, le nombre de femmes qui n'occupent qu'un seul emploi de bureau et ne travaillent qu'une partie de l'année a également diminué de 7% au cours de la même période.

Note 15

Outre l'équité salariale et les autres questions de salaire et d'avantages qui touchent les travailleuses syndiquées s'intéressent à certaines questions monétaires, notamment l'action positive, le harcèlement sexuel, les horaires flexibles, les congés de maternité et les services de garderie.

Note 16

Les deux enquêtes sur l'activité offraient beaucoup de latitude aux répondants en ce qui a trait au mode de déclaration des données relatives aux gains. Par exemple, certains répondants connaissaient leur taux de rémunération horaire mais d'autres ont trouvé plus facile de déclarer leurs gains hebdomadaires ou annuels. Dans les deux enquêtes, la même question a été posée aux répondants pour déterminer le traitement ou le salaire habituel avant impôt et autres déductions de l'employeur. On a pris note du montant en dollars et de l'unité de temps pertinente (par heure, par semaine chaque deux semaines, par mois, etc.). Pour uniformiser les données, tous les gains ont été calculés en taux horaire grâce aux questions ayant trait à l'horaire de travail. Par exemple, si le répondant avait déclaré un taux de rémunération journalier, le montant était divisé par le nombre d'heures travaillées chaque jour. La fiabilité des données relatives aux gains horaires dépend donc à la fois de l'exactitude des montants déclarés et des renseignements fournis relativement l'horaire de travail.

Note 17

On a tenté d'évaluer l'incidence de la syndicalisation sur les taux de salaire dans des études récentes notamment celles de [Maki et Christenson](#), 1980; [MacDonald et Evans](#), 1981; [MacDonald](#), 1983; [Robinson et Tomes](#), 1984; [Simpson](#), 1985; [Kumar et Stengos](#), 1985; et [Evans et Ondrack](#), 1986.

Note 18

Les gains horaires moyens pour 1981 ont été convertis en dollars de 1986 grâce à la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC). Étant donné que les valeurs de l'indice pour les années 1981 et 1986 s'établissent respectivement à 100 et 132.4, les dollars de 1981 ont tout simplement été multipliés par 1.324 pour correspondre à la valeur des dollars de 1986.

Note 19

Les différences des gains horaires moyens peuvent également être attribuables à la diversité des méthodes

de déclaration des horaires de travail et des gains. Par exemple, un répondant peut déclarer son traitement total pour l'année mais ne tenir compte que de l'horaire de travail le plus récent. Dans un tel cas, il se peut que les gains horaires moyens atteignent des niveaux élevés si, au cours de l'année, le répondant a occupé le même emploi mais est passé du temps plein au temps partiel.

Références

- BAKER, M. AND M.-A. ROBESON. "Trade Union Reactions to Women Workers and Their Concerns", dans *Work in the Canadian Context*. K.L.P. Lundy and B. Warne, (eds.), Butterworths, Toronto, 1986, pp. 296-390.
- CALURA. *Rapport du ministre des Approvisionnements et Services Canada présenté sous l'empire de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Partie II - Syndicats ouvriers* - Statistique Canada (71-202), décembre 1988.
- LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL AU CANADA. *Rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel*, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1983.
- CHRISTENSEN, S. AND D. MAKI. "The Union Wage Effect in Canadian Manufacturing Industries", *Journal of Labor Research*, Vol. 2, 1981, pp. 355-367.
- EVANS, M.G. AND D.A. ONDRACK. "The Effect of Unionization on Wages: Some Canadian Evidence", *Relations industrielles*, Vol. 41, N° 3, 1986, pp. 572-577.
- KUMAR, P., M.L. COATES, AND D. ARROWSMITH. *The Current Industrial Relations Scene in Canada*, 1985. Industrial Relations Centre, Queen's University, 1985. Il y a aussi des volumes dans les mêmes séries pour 1986 et 1987.
- KUMAR P. ET T. STENGOS. "Sur la mesure de l'impact du syndicat sur le salaire relatif: une note méthodologique". *Revue canadienne de l'Économique*, Vol. 18, 1985, pp. 182-189.
- TRAVAIL CANADA. *Répertoire des organisations de travailleurs et travailleuses au Canada* - Le Bureau de renseignements sur le travail, Ottawa, 1988.
- LOWE G.S. "Les causes de la syndicalisation dans les banques canadiennes", *Relations industrielles*, Vol. 36, N° 4, 1981, p. 865-893.
- MACDONALD G. "La taille et la structure des différentiels de salaires entre travailleurs syndiqués et non-syndiqués dans l'industrie canadienne": corroboration, raffinement, et extension de certains résultats antérieurs. *Revue canadienne de l'Économique*, Vol. 16, 1983. pp. 480-485.
- MACDONALD G. et J. C. EVANS. "La grandeur et la structure des différentiels de salaires entre secteurs syndiqués et non-syndiqués dans l'industrie canadienne". *Revue canadienne de l'Économique*, Vol. 14, 1981, pp. 216-231.
- MAKI D. ET S. CHRISTENSON. "Le syndicalisme et les salaires: un réexamen de la théorie." *Relations industrielles*. Vol. 35, 1980, pp. 210-230.
- MARCHAK, P. "Women Workers and White-Collar Unions", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*. Vol. 10, N° 2, mai 1973, pp. 134-147.

- MENZIES, H. *Women and the Chip. Case Studies of the Effects of Informatics on Employment in Canada*. The Institute for Research on Public Policy, Montréal, 1981.
- MYLES J., G. PICOT ET T. WANNELL. *Les salaires et les emplois au cours des années 1980: Évolution des salaires des jeunes et déclin de la classe moyenne*. N° 17. Division des études sociales et économiques, Statistique Canada, juillet 1988.
- ROBINSON, C. AND N. TOMES. "Union wage differentials in the public and private sectors: a simultaneous equation specification", *Journal of Labor Economics*. Vol. 2, 1984, pp. 106-127.
- SIMPSON W. "L'impact des syndicats sur la structure des salaires au Canada: une analyse empirique utilisant des micro-données." *Revue canadienne de l'Économie*, Vol. 18, 1985, pp. 164-181.
- STARR, G.F. *Union-Non-union Wage Differentials in Ontario: A Summary*. Research Branch, Ontario Ministry of Labour, Toronto, décembre 1973.
- WALSH, K. *Strikes in Europe and the United States*. St. Martin's Press, New York, 1983.
- WEEKS W. "L'accréditation des employés à temps partiel en Ontario." *Relations industrielles*, Vol. 33, N° 1, 1978, pp. 91-92.
- WEIERMAIR, K. *The Labour Market and the Service Sector*. The Fraser Institute, Vancouver, 1988.
- WHITE J. *Les femmes et le syndicalisme*. Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Ottawa, 1980.
- WHITE J. *Les femmes et le travail à temps partiel*. Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Ottawa, 1983.

Références de graphiques

Les données pour les graphiques sont tirées de l'enquête sur l'activité en 1981 et de l'enquête sur l'activité en 1986.

Auteur

Heather Clemenson est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Automne 1989, Vol. 1, n° 2 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

Nombre d'employés syndiqués chez les hommes et les femmes, 1981 à 1986

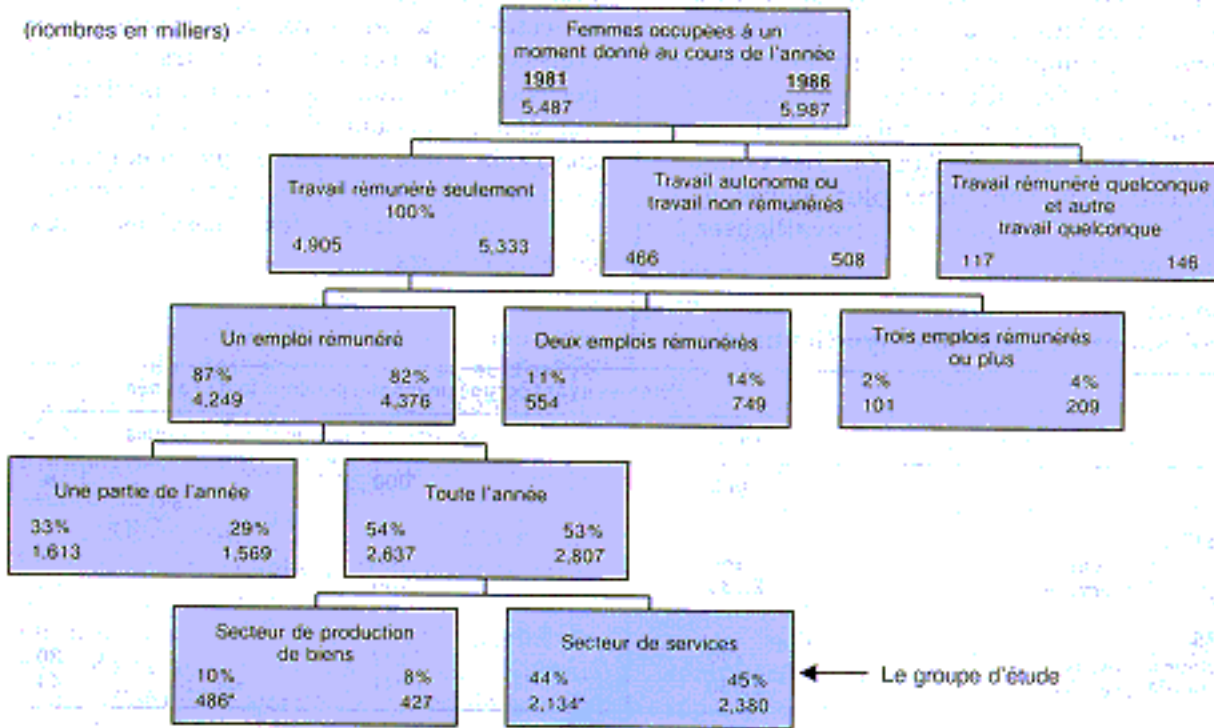
	Total		Hommes		Femmes	
	'000	%	'000	%	'000	%
1981	3,160	100	2,180	69	980	31
1982	3,054	100	2,069	68	985	32
1983*	3,391	100	2,212	65	1,179	35
1984	3,439	100	2,220	65	1,219	35
1985	3,493	100	2,228	64	1,265	36
1986	3,603	100	2,293	64	1,310	36
Écart 1981-1986	443	14	113	5	330	34

Source: CALURA, Statistique Canada (71-202).

** 99 syndicats, qui n'étaient pas admissibles auparavant, ont été ajoutés en 1983 (voir la note 3).*

Définition du groupe d'étude: Femmes avec un emploi rémunéré toute l'année

(nombres en milliers)



* Voir la note 7.

Tableau 2

Croissance de l'emploi et syndicalisation

Femmes ayant occupé un emploi pendant toute l'année

	Total	Emplois syndiqués	
	'000	'000	%
1981*			
Secteur des biens	486	135	28
Secteur des services	2,134	766	36
1986			
Secteur des biens	427	127	30
Secteur des services	2,380	1,041	44
	%		
Écart 1981-1986			
Secteur des biens	-12	-6	...
Secteur des services	12	36	...

Source: *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986.*

* Voir la note 7.

Tableau 3

Croissance de l'emploi et syndicalisation dans les branches d'activité du secteur des services*

Femmes ayant occupé un emploi pendant toute l'année

	Total '000	Emplois syndiqués '000	%
1981			
Services collectifs	912	577	63
Services aux entreprises	576	100	17
Services aux consommateurs	646	89	14
1986			
Services collectifs	1,107	798	72
Services aux entreprises	608	141	23
Services aux consommateurs	664	101	15
		%	
Écart 1981-1986			
Services collectifs	21	38	...
Services aux entreprises	6	41	...
Services aux consommateurs	3	14	...

Source: *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986.*

* Voir la note 10 pour la définition des groupes d'activité économique.

Tableau 4

L'emploi dans le secteur des services selon la branche d'activité et la profession

Femmes ayant occupé un emploi toute l'année

	Toutes les professions		Gestionnaires et spécialistes	Employées de bureau	Employées du secteur tertiaire	Autres
	'000	%	%	%	%	%
1981						
Services collectifs	912	100	58	29	11	2
Services aux entreprises	576	100	19	68	3	10
Services aux consommateurs	646	100	10	34	26	30
1986						
Services collectifs	1,107	100	61	26	11	1
Services aux entreprises	608	100	28	57	3	12
Services aux consommateurs	664	100	15	28	30	27

Source: *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986.*

Tableau 5

Emploi selon la taille du lieu de travail, 1986

	Femmes ayant occupé un emploi toute l'année			
	Nombre d'employées au lieu de travail			
	1-19	20-99	100-499	500 +
			%	
Services collectifs	23	30	26	20
Services aux entreprises	38	36	15	10
Services aux consommateurs	54	29	14	3

Source: Enquête sur l'activité, 1986.

Tableau 6

Taux de syndicalisation selon la branche d'activité

	Femmes ayant occupé un emploi toute l'année					
	1981		1986		Différence 1981-1986	
	Temps plein %	Temps partiel	Temps plein %	Temps partiel	Temps plein Points de %	Temps partiel
Secteurs des services	40	23	47	34	7	11
Services collectifs	68	41	77	56	8	14
Services aux entreprises	18	15	23	23	5	9
Services aux consommateurs	15	12	15	16	0	5

Source: Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986.

Table 7

Unités de négociation des cols blancs

	Total des unités pour l'ensemble des branches d'activité	Unités de travailleurs à temps partiel %	Unités de travailleurs à temps partiel en pourcentage du total
1980	160	23	14
1981	185	39	21
1982	131	25	19
1983*	99	19	19
1984	182	55	30
1985	169	57	34
1986	160	48	30

Source: Données de la Commission des relations de travail de l'Ontario tirées du document produit par Kumar et al., 1983, 1987.

** Voir la note 12.*

Tableau 8

Croissance de l'emploi et syndicalisation

	Femmes ayant occupé un emploi pendant toute l'année					
	Gestionnaires et professionnelles			Employées de bureau		
	Total	Temps plein	Temps partiel	Total	Temps plein	Temps partiel
						%
Croissance de l'emploi, 1981 à 1986						
Secteur des services	35	33	42	-7	-9	2
Services collectifs	28	25	43	9	7	20
Services aux entreprises	56	57	--	-12	-14	3
Services aux consommateurs	52	56	30	-16	-20	-7
						%
Taux de syndicalisation						
Secteur des services						
1981	53	54	48	32	34	19
1986	57	58	54	39	42	26
Services collectifs						
1981	68	72	53	59	65	24
1986	76	80	62	69	75	38
Services aux entreprises						
1981	--	--	--	20	21	--
1986	14	15	8	26	27	22
Services aux consommateurs						
1981	--	--	--	19	18	19
1986	--	--	--	17	15	22

Source: *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986.*

Tableau 9

L'emploi et la syndicalisation des employées de bureau du secteur des services

Femmes occupant un emploi toute l'année

	Différence 1981-1986		Taux de syndicalisation	
	Total des emplois	Emplois syndiqués %	1981	1986
Tous les groupes d'âge (16-69)*	-7	16	32	39
16-24	-37	-47	28	24
25 - 34	9	38	35	44
35 - 44	19	47	33	41
45 - 64	-15	20	30	42

Source: *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986.*

* *Les estimations relatives aux personnes âgées de 65 à 69 ans sont trop infimes pour être diffusées.*

Tableau 10

Proportion des gains horaires moyens des employées syndiquées par rapport aux employées non syndiquées

	Femmes occupant un emploi toute l'année					
	Toutes les professions		Gestionnaires et professionnelles		Employées de bureau	
	1981	1986	1981	1986	1981	1986
			%			
Secteur des services	79	73	92	85	87	80
Services collectifs	87	88	92	96	92	86
Services aux entreprises	96	81	--	95	92	78
Services aux consommateurs	83	77	--	70	77	79
Temps plein	80	74	92	82	85	79
Temps partiel	77	72	94	100	99	84

Source: Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986.

Tableau 11

Gains horaires moyens des travailleuses rémunérées, en dollars de 1986

Femmes occupant un emploi toute l'année

	Toutes les professions		Gestionnaires et professionnelles		Employées de bureau	
	1981	1986	1981	1986	1981	1986
			%			
Secteur des services						
Employées syndiquées	12.08	12.53	14.13	14.32	10.54	10.98
Employées non syndiquées	9.53	9.17	13.05	12.23	9.16	8.80
Services collectifs						
Employées syndiquées	12.70	12.93	14.21	14.40	10.62	10.73
Employées non syndiquées	11.04	11.35	13.03	13.86	9.74	9.22
Services aux entreprises						
Employées syndiquées	10.74	12.69	--	13.04	10.53	11.90
Employées non syndiquées	10.26	10.25	--	12.41	9.67	9.25
Services aux consommateurs						
Employées syndiquées	9.61	9.15	--	12.91	10.30	9.97
Employées non syndiquées	7.98	7.07	--	9.03	7.94	7.83
Temps plein						
Employées syndiquées	12.15	12.49	14.30	14.19	10.62	11.01
Employées non syndiquées	9.74	9.19	13.20	11.57	8.98	8.72
Temps partiel						
Employées syndiquées	11.62	12.72	13.19	14.97	10.00	10.80
Employées non syndiquées	8.92	9.11	12.45	14.94	9.86	9.06

Source: *Enquête sur l'activité, 1981; Enquête sur l'activité, 1986.*

Travailleuses du secteur des services

	Travailleuses rémunérées*	Employées syndiquées	Taux de syndicalisation
	'000	'000	%
CALURA 1981	3,777	803	24
CALURA 1986	3,846	1,151	30

* *Moyenne annuelle de l'enquête sur la population active, 1981, 1986.*

Emplois du secteur des services occupés par des femmes

	Emplois rémunérés	Emplois syndiqués	Taux de syndicalisation
	'000	'000	%
Enquête sur l'activité, 1981	4,715	1,221	26
Enquête sur l'activité, 1986	5,713	1,726	30

Travailleuses du secteur des services

	Équivalent de travail à temps plein – Total		Équivalent de travail à temps plein – Toute l'année		Équivalent de travail à temps plein – Emplois syndiqués – Toute l'année	
	'000	%	'000	%	'000	%
1981						
Total	2,697	100	1,819	67	685	25
À temps plein	2,326	100	1,618	70	633	27
À temps partiel	371	100	201	54	51	14
1986						
Total	3,039	100	1,930	64	864	28
À temps plein	2,576	100	1,702	66	780	30
À temps partiel	463	100	228	49	85	18